

# LOCATION SALLES AUX PARTICULIERS REGLEMENT INTERIEUR

## **Article 1 - REMISE DES CLES ET MISE A DISPOSITION**

L'Etat des Lieux Entrant sera planifié lorsque le dossier sera rendu complet.

La salle sera rendue propre et libérée le lendemain matin de la manifestation (le lundi matin pour les locations le week-end).

## **Article 2 - CAUTION**

La caution sera rendue à l'utilisateur **une semaine après** après l'état des lieux sortant si aucun dégât n'est constaté, **ni aucune nuisance signalée (Gendarmerie, voisinage)**.

## **Article 3 - SECURITE ET RESPONSABILITE**

L'utilisateur devra se plier aux mesures de sécurité suivantes :

- L'accès aux pompiers doit être dégagé : aucune voiture, tonnelle, obstacle entre la barrière et la caserne des pompiers,
- Respect des règles de sécurité et notamment de l'effectif maximal admis,
- Ne pas faire de bruit, faire respecter le bon ordre, la responsabilité de la soirée incombe à l'organisateur y compris aux abords de la salle,
- Aucune modification ne devra être apportée à l'installation électrique de la salle ni aucune autre installation, l'utilisation de bouteilles de gaz pour les appareils de cuisson sera faite sous la responsabilité de l'organisateur avec du matériel aux normes,
- **Lorsque la salle est utilisée par des mineurs, l'autorisation sera accordée sous réserve de la signature des parents et de leur présence lors de la manifestation,**
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux,
- Il est interdit d'obstruer les issues de secours ou de stationner devant,
- Il est interdit de faire des barbecues, **des feux d'artifices et des lâchers de lanternes/ballons.**

## **Article 4 - UTILISATION DE LA SALLE ET DU MATERIEL**

- Mettre des nappes ou faire attention aux tables,
- Ne rien accrocher au mur,
- Faire attention lors de l'utilisation des gadgets (cotillons, bombes plastifiées qui créent des difficultés de nettoyage, etc...
- Ne pas faire usage de confettis,
- Les tables et les chaises ne doivent pas être traînées sur le sol au moment de l'installation et du rangement,
- Merci de ne pas manipuler les rideaux de la salle des fêtes à l'exception de l'ouverture ou de la fermeture,
- Les bals et soirées disco ne sont pas autorisés,
- Le frigo qui est à votre disposition ne devra pas être arrêté,
- Evacuez vos denrées périssables et déchets – mettre les bouteilles à part et les porter dans les points propres, ramasser les papiers et détritrus à l'extérieur,
- Les chaises doivent être empilées par 10 le long des murs.,
- Les tables doivent être empilées et rangées comme trouvé,
- Le matériel de nettoyage est à votre disposition. Les produits ne sont pas fournis, ils sont à votre charge,
- Veillez à bien éteindre les lumières et verrouiller les portes.

## **Article 5 – ANNULATION**

- Possible jusque 4 semaines maximum avant l'évènement, au-delà encaissement du chèque de caution.

**Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à m'y conformer en tant qu'organisateur.**

**Signature de l'organisateur,**